

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
-----COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la réalisation de 25 logements sociaux – Résidence Le Ruisseau – Lieu-dit Marjolaine – Rue des Combeaux à Chancelade

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

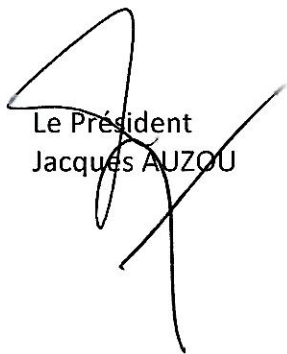
- Une localisation privilégiée, à proximité des services, des commerces et du réseau Peribus ;
- La mixité sociale est visée avec 13 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 12 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas) ;
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes ;
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie.

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Chancelade, par délibération du 22 novembre 2022, soutient également la construction de ces 25 logements sociaux à hauteur de 37 500 €.

DECIDE :

Article unique : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 37 500 €

Fait à Périgueux, le 30 OCT. 2023



Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Réalisation de 25 logements sociaux – Résidence Le Ruisseau – Lieudit Marjolaine – Rue des Combeaux à Chancelade

- Cette opération est située à proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts des lignes de Péribus.
- Cette opération, est composé de 25 logements collectifs répartis sur 3 bâtiments. Ils sont de typologies variées : 15 T2 et 10 T3 permettant l'accueil de ménages de composition familiale diverses.
- Le chauffage et l'eau chaude sanitaire seront produits par des chaudières individuelles gaz à condensation. Des tuiles photovoltaïques seront installées sur les toitures pour appoint d'électricité. Tous les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	Collectif	7	8	15	50	288	322
T3		5	5	10	72	380	435
	TOTAL	12	13	25			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	110 000 €	Etat (Aides à la pierre)	69 360 €
Travaux	2 737 067 €	CA Grand Périgueux	37 500 €
Honoraires et divers	243 265 €	Prêts CDC	2 122 918 €
		Commune de Chancelade	37 500 €
		Département de la Dordogne	137 000 €
		Fonds propres	686 054 €
TOTAL	3 090 332 €	TOTAL	3 090 332 €